



HAL
open science

Amnistie, Saison 1, Season final

Hubert Alcaraz

► **To cite this version:**

| Hubert Alcaraz. Amnistie, Saison 1, Season final. 2024, pp.7-9. hal-04703007

HAL Id: hal-04703007

<https://univ-pau.hal.science/hal-04703007v1>

Submitted on 19 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Amnistie, Saison 1, Season final

Après une gestation plus que douloureuse et parfois mouvementée de cinq mois et demi (dont cette *Lettre* s'est plusieurs fois fait l'écho), le Congrès des députés a finalement approuvé le 30 mai dernier l'une des lois les plus controversées de l'histoire démocratique de l'Espagne. Et pour cause : dans cette loi, l'exceptionnel le dispute à l'extraordinaire puisqu'elle amnistie rien moins que des centaines de personnalités politiques et de militants poursuivis pour avoir pris une part active au processus indépendantiste catalan. La loi a, d'ailleurs, été adoptée, lors d'une séance riche en tensions, grâce aux 177 votes favorables de la gauche et du nationalisme, face aux 172 voix contre, issues des rangs du *Partido Popular* (PP – principal parti d'opposition, représentant la droite conservatrice), du parti d'extrême-droite *Vox*, de la fédération *Coalición Canaria* (CC, fédération de partis nationalistes, régionalistes et insularistes) et de UPN (*Unión del Pueblo Navarro*). Ce texte mérite bien le qualificatif historique -pourtant si souvent rebattu- en particulier pour les groupes parlementaires qui se sont le plus vivement battus pour lui, et certains de leurs membres pouvant même bénéficier de la mesure.

A l'opposé, face à la joie des indépendantistes, *Vox* a, une fois de plus, versé dans la provocation, tentant par tous les moyens -et sans succès- d'interrompre la séance par des cris et des insultes à l'égard des membres du gouvernement. De son côté, le PSOE a, évidemment et opportunément, choisi de faire profil bas, laissant un député quasi inconnu assurer la présentation de la loi. Pedro Sánchez, pourtant chef du gouvernement, n'a même rejoint l'hémicycle que quelques minutes avant le vote, après la fin du discours du chef du PP, Alberto Núñez Feijóo. Ce dernier a tenté, quant à lui, de jouer les augures en affirmant que cette loi constituerait « l'acte de décès du PSOE », notamment car les juges allaient désormais en empêcher l'application. Les doutes à propos de l'attitude des magistrats ont également été formulés par les indépendantistes qui, pour autant, n'ont pas tous fait profil bas, loin de là, Míriam Nogueras, de *Junts*, claironnant que « la lutte continue » et qu'il ne s'agissait pas d'une « loi de pacification » mais d'une « loi de réparation ». Le porte-parole du groupe ERC (*Esquerra Republicana de Catalunya*) appelait, quant à lui, à poursuivre le mouvement avec l'organisation d'un référendum d'indépendance. Car si cette approbation met fin à de longues semaines de négociations, d'affrontements et de coups bas, elle ne règle pas la question de l'avenir de l'État des autonomies, pas davantage qu'elle ne présume de l'attitude d'un pouvoir judiciaire fortement politisé.

La loi organique d'amnistie pour la normalisation institutionnelle, politique et sociale en Catalogne, selon sa dénomination officielle, approuvée le 30 mai, n'a été publiée au Bulletin officiel de l'État (BOE) que le 11 juin, c'est-à-dire après l'organisation des élections européennes, le gouvernement espérant ainsi éviter que cette échéance électorale ne soit perturbée par l'agenda politique national. La loi entend annuler toutes les procédures judiciaires et les condamnations liées aux événements qui se sont déroulés pendant le *procès* catalan, c'est-à-dire l'ensemble d'événements sociaux et politiques qui se sont déroulés à partir de 2012 dans la Communauté autonome de Catalogne dans le but de parvenir à l'autodétermination et à son indépendance par rapport au reste de l'Espagne et, en particulier, la consultation du 9 novembre 2014, le référendum du 1^{er} octobre 2017 ou encore la déclaration unilatérale d'indépendance qui s'en est suivie. Selon certaines estimations, l'amnistie affecterait quelque 350 personnes impliquées dans des procédures judiciaires et 73 policiers poursuivis pour leurs actions lors du vote du référendum illégal sur l'indépendance de la Catalogne de 2017, ou durant les jours qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi.

La chronologie ne doit pas être négligée car elle éclaire le tour qu'a pris l'adoption de ce texte autant que ses raisons d'être. À cet égard, rappelons que le 22 juin 2021, le précédent gouvernement de Pedro Sánchez, dont *Esquerra Republicana de Catalunya* était un des soutiens, a gracié les leaders indépendantistes catalans, en prison depuis plus de trois ans à la suite de leur condamnation, le 14 octobre 2019, par le Tribunal suprême espagnol pour sédition et détournement de fonds. Près d'un

an et demi plus tard, le 11 novembre 2022, la bonne volonté du gouvernement et la volonté d'apaisement s'incarnaient, cette fois, dans la suppression du délit de sédition, remplacé par celui de désordre public aggravé, le délit de détournement de fonds, commis sans but lucratif, devenant quant à lui passible d'une peine maximale de quatre ans d'emprisonnement, alors qu'elle était jusque-là de douze ans.

Avec les élections générales du 23 juillet 2023, l'absence de majorité claire et l'échec d'Alberto Núñez Feijóo à se faire investir président du gouvernement, ont permis à Pedro Sánchez, grâce au soutien des sept députés du parti indépendantiste catalan *Junts*, d'être désigné une nouvelle fois chef du gouvernement. Évidemment, cette investiture et le soutien de *Junts* interviennent alors au prix d'une contrepartie consistant en une amnistie. En effet, à la fin du mois d'octobre 2023, Pedro Sánchez officialisait son changement de position à l'égard d'une amnistie, faisant valoir qu'elle était nécessaire dans « l'intérêt de l'Espagne et pour défendre la coexistence entre les Espagnols », au service de la résolution du conflit politique entre l'Espagne et la Catalogne. Le 2 novembre, Félix Bolaños, représentant du PSOE, et Oriol Junqueras, représentant d'*Esquerra Republicana de Catalunya*, signaient l'accord d'investiture de Pedro Sánchez, incluant, notamment, une loi d'amnistie et l'annulation de la dette de 15 milliards contractée par la *Generalitat* auprès de l'État espagnol.

La loi organique, outre un préambule (« exposé des motifs » selon l'expression espagnole), comporte 16 articles, répartis en trois titres, et trois dispositions finales. Selon l'exposé des motifs, cette loi organique « amnistie les actes déclarés ou qualifiés de délits ou de conduites déterminant une responsabilité administrative ou comptable, liés à la consultation organisée en Catalogne le 9 novembre 2014 et au référendum du 1^{er} octobre 2017 (...), qui ont été réalisés entre le 1^{er} novembre 2011, année où les événements du processus indépendantiste ont commencé à se dérouler, et le 13 novembre 2023 ». Désormais, il revient donc aux juges, chargés d'affaires susceptibles d'être affectées par la mesure de clémence, de déterminer si le texte leur est applicable. L'application de la loi a, d'ailleurs, d'ores et déjà ouvert une guerre au sein du ministère public entre le procureur général de l'État, Álvaro García Ortiz, et les quatre procureurs devant le Tribunal suprême chargés des poursuites contre, notamment, l'ancien président de la Généralité, Carles Puigdemont, et son ancien vice-président Oriol Junqueras. Déjà lors de la procédure d'adoption de la loi, plusieurs voix s'étaient élevées pour soutenir que l'amnistie était contraire à la Constitution, à l'État de droit et à la séparation des pouvoirs. Le 12 novembre, le PP avait rassemblé des centaines de milliers de personnes dans les cinquante capitales provinciales et *Vox* encourageait les rassemblements devant le siège du PSOE, rue Ferraz à Madrid. Dès lors, il est à craindre qu'une fois de plus, tant par le biais de recours directs que d'actions plus indirectes, l'affaire n'aboutisse devant le juge constitutionnel espagnol, le Tribunal constitutionnel se voyant contraint de trancher, alors même que l'affaire a déjà été exportée jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne par la Cour des comptes espagnole par la voie d'une question préjudicielle. Autant dire que loin d'être un simple long métrage, l'amnistie est un véritable *drama* qui va connaître de nombreuses saisons. **H. A.**